

VENT D'OUEST SUR LA FRANCOPHONIE : BILAN PROVISOIRE DE L'ANGLICISATION À L'AUBE DU  
VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE ET DE SON INCIDENCE SUR LA PRATIQUE DE LA TRADUCTION

*« La promotion de la place de la langue française dans le monde  
suppose une exemplarité de l'action publique en matière de traductions... »*

Plan d'action gouvernemental pour la société de l'information

*« Ouvrir l'imaginaire des langues<sup>1</sup>, les doter de lieux nouveaux,  
revient à combattre réellement les uniformités, les dominances, les standards »*

Edouard Glissant, *Traité du tout-monde*

## Pré-print

Quelque quinze ans après une série de travaux lancée à l'initiative de J. Darbelnet, bientôt suivie de ceux des linguistes et traductologues M. Pergnier, M. Lederer et de leurs émules, quel bilan peut-on dresser du phénomène linguistique d'anglicisation analysé dans l'ouvrage de M. Pergnier, *Les Anglicismes ?* L'anglicisation apparaît dans cette perspective comme une menace pour la langue française et la francophonie - notion dont les contours seront précisés – dès lors mise en situation de 'citadelle assiégée par le géant anglophone'<sup>2</sup>, « menace » qui amène à se poser diverses questions : cette « menace » persiste-t-elle en dépit des mises en garde des auteurs mentionnés, quels en sont la nature, la portée et les enjeux, et notamment l'incidence pour la « traduction en francophonie » ? C'est à l'examen actualisé du phénomène linguistique comme reflet d'une tendance plus générale de la société que le présent article entend contribuer.

Un rapide tour d'horizon de la notion d'anglicisation amène à constater qu'il s'agit de la manifestation linguistique d'un phénomène de société plus large et amorcé de longue date, celui de la mondialisation, qui revient à poser une autre culture, anglophone en l'occurrence, comme modèle culturel de fait, délibérément accepté et imité, ou au contraire subi, consciemment ou inconsciemment et, par voie de conséquence, à adopter la langue vecteur de ce modèle culturel non pas tant comme outil de communication que comme reflet, précisément, de ce modèle culturel, au sens large de mode de vie et système de valeurs auxquels les locuteurs s'identifient peu ou prou, et à parer ladite langue des attributs de la société où elle est parlée [Pergnier, 1989 : 134-136].

Ces précisions apportées, quels sont les signes de l'anglicisation pour une francophonie entendue non pas dans un sens défensif auquel elle a été longtemps cantonnée, mais comme espace regroupant des locuteurs « ayant le français en partage » ? Occasion ici de souligner que l'anglicisation concerne plus particulièrement ce qu'E. Glissant [1990 : 128] qualifie de « francophonie du nord », soit principalement la France, le Québec, la Suisse et la Wallonie, pour des raisons de contact de langues imputables en grande part à des enjeux économiques<sup>3</sup>. Occasion aussi de souligner que l'anglicisation, constatée de longue date pour le français, ne s'y limite pas, et que d'autres langues européennes, l'allemand, l'italien, pour ne mentionner que des exemples à la fois proches et entrant dans notre champ d'expérience, sont elles aussi

---

<sup>1</sup> Les langues en tant que telles n'ont pas d'imaginaire, disons-nous plus loin, mais ceux qui les parlent. Admettons ici un « raccourci ».

<sup>2</sup> B. Boutros-Ghali, *Le Monde*, 23/02/99, p. 15

<sup>3</sup> J.-M. Eloy [1999 : 138-139] souligne la dissociation souvent arbitraire entre enjeux culturels, auxquels sont assimilées les questions linguistiques, et enjeux économiques.

sujettes au phénomène, tandis que cette « inflation » anglophone amène a contrario les anglophones à se sentir à leur tour linguistiquement menacés.

S'interroger sur le statut de la langue française dans différentes instances, tant nationales qu'internationales ou dans d'autres pays francophones, permettra de dresser un état, aussi sommaire soit-il, de la francophonie d'une part, mais aussi de constater en quoi l'activité de traduction se trouve directement impliquée par la réglementation régissant l'emploi de la langue française, en quoi le statut accordée à cette langue dans les instances où elle est utilisée conditionne non seulement sa représentativité, mais aussi l'activité économique qui se déroule dans cette langue<sup>4</sup> et le volume de traduction qui en découle, tributaire au demeurant de l'obligation ou non de traduire.

### **Les signes d'une « menace » anglophone sur la langue française**

Deux « indicateurs » permettent de prendre la mesure de la « menace » anglophone sur la francophonie : la diffusion du français d'une part et sa représentativité de l'autre.

#### *Diffusion du français*

La diffusion du français se mesure au nombre de locuteurs qui l'utilisent dans le monde : le français est parlé sur cinq continents, à raison de 15,2% du territoire mondial contre 29,6% pour l'anglais, soit une répartition géographique très large. Il arrive au rang de dixième langue du monde par le nombre de locuteurs, 500 millions, dont 170 millions seulement à part entière, ce qui implique son contact avec d'autres langues, fort diverses compte tenu de la répartition géographique. Langue officielle dans vingt-huit pays, le français est la langue étrangère la plus enseignée dans le monde, puisqu'elle est enseignée dans tous les pays, y compris au Bangladesh par exemple. Cette répartition géographique amène à s'interroger sur l'homogénéité d'une langue parlée en des régions du monde si éloignées et au contact de langues si différentes, question que certains spécialistes de la francophonie, linguistes de surcroît, n'ont pas manqué de se poser, mettant en question la représentativité de la « supranorme » francilienne ou franco-française [Boulanger : 2001], et la discutable « monoglossie » qui va de pair [Cerquiglini : 2000], tandis que se substituait progressivement à la notion de francophonie, celle « d'espace francophone », rendant compte de la multiplicité des usages d'une même langue et que sur le territoire national, la D.G.L.F. voyait s'ajouter un redoublement des lettres L.F. au sigle initial, devenant D.G.L.F.L.F., Délégation générale à la langue française et aux langues de France, reflet d'une réalité mesurable non seulement à l'échelle planétaire de l'espace francophone, mais aussi du territoire français, et que se tenaient, à la Cité des Sciences à l'automne 2003, les Premières assises des langues de France.

#### *Représentativité du français*

L'autre « indicateur » permettant d'apprécier la présence du français sur la scène internationale est la représentativité, laquelle fait référence aux instances où elle est utilisée, aux types d'usage pour lesquels elle tend à être privilégiée et aux valeurs dont elle est considérée, à tort ou à raison, comme vecteur.

#### 1) Le français, langue de diplomatie

---

<sup>4</sup> J.-M. Eloy [id.], se fondant sur différents rapports gouvernementaux, parle ici de « pertinence économique » de la langue.

Langue dite de grande diffusion, le français est langue officielle de nombreuses organisations internationales, où il arrive en deuxième position après l'anglais. Il n'en est pas moins en net recul dans les organisations internationales où il revêt la double dimension de langue officielle ou statutaire, avec pour implication que tous les documents constitutifs, fondateurs desdites organisations, sont rédigés dans cette langue, et de langue de travail, utilisée à ce titre dans les réunions et échanges divers. Le nombre de délégués s'exprimant en français devant l'Assemblée générale des Nations Unies est ainsi passé de 30 en 1992 à 21 en 2000, soit une baisse de presque dix pour cent en moins de dix ans, et la part des documents rédigés en français à la Commission européenne est passé de 40,4% en 1997 à 30% en 2001, soit un recul de 10% en quatre ans, tandis qu'elle passait de 42% en 1997 à 28% en 2001 au Conseil de l'Union européenne, soit un recul de 14% en quatre ans. Parallèlement – ne craignons pas l'euphémisme – à ce recul impressionnant, se multiplient les institutions francophones telles l'Organisation internationale de la francophonie et ses différentes agences ou le Forum francophone des affaires créé en 1987 à l'initiative du Canada, exemples bien évidemment non exhaustifs.

## 2) Le français, langue de culture

Longtemps associé à une conception passéiste, conservatrice de la culture, corollaire d'une francophonie défensive, hostile à toute évolution d'une langue perçue comme « Trésor » inaltérable, patrimoine sacralisé – témoin les réactions suscitées par les réformes de l'orthographe – , le français a suscité l'expression d'un certain nombre de poncifs, dont les propos de G. Duhamel [in Dumont, 2001 : 27] ici rapportés sont en quelque sorte emblématiques :

« apprendre le français, c'est posséder une langue parfaite pour les relations humaines, intellectuelles, diplomatiques ou commerciales (...) c'est se former l'esprit par l'effet d'une gymnastique ardue »

La notion même de culture a toutefois évolué et ne va plus nécessairement de pair avec des valeurs traditionnelles ou traditionalistes<sup>5</sup>, mais s'apprécie aujourd'hui à la présence d'une langue dans les médias, notamment audiovisuels, vecteurs au premier chef d'usages linguistiques, où des quotas d'émissions en français et l'obligation d'emploi du français dans certaines d'entre elles, notamment sportives, tout comme dans les génériques, ont été instaurés, entraînant leur traduction. Entrent également dans la catégorie des usages culturels, la consultation et la visibilité sur Internet<sup>6</sup>. Ici, le français est une langue pratiquée par les internautes à raison de 3,97%, soit 22,4 millions d'internautes francophones, contre 14% de langue latine et 52% d'internautes anglophones, selon les statistiques communiquées dans le Rapport de la conférence ministérielle de la francophonie sur la société de l'information tenu à Rabat, les 4 et 5 septembre 2003.

Loin d'une vision passéiste, « patrimoniale » de la langue, il est apparu que la meilleure « défense » du français consistait à adopter une attitude dynamique et anticipatrice, à accompagner linguistiquement l'innovation dans son ensemble, bref à faire du français une

---

<sup>5</sup> C'est dans les instances mêmes de la francophonie qu'a été forgée, à l'initiative de B. Cassen et J.F. Degrémont, l'expression « industries de la langue » [Eloy, 1999 : 136].

<sup>6</sup> C'est un des domaines qui conforte l'idée de « convergence » entre situation économique, exprimée en pourcentage d'abonnés au téléphone par exemple, et enjeux culturels.

langue d'innovation, notamment dans les domaines scientifiques et techniques<sup>7</sup>. Certains débats récents sur la remise en question de la traduction, intégrale ou partielle, des brevets, en est l'illustration a contrario. Le recul du français sur ces terrains a du reste justifié le recours à l'appareil législatif pour définir les conditions d'utilisation de la langue française dans les manifestations scientifiques. En parallèle s'est développé le Fonds francophone des inforoutes qui recense cent quarante projets, tandis que divers outils numériques articulés autour de la francophonie ont été créés, qu'il s'agisse de campus numériques francophones, du portail juridique international JURIS international, comportant un fonds de textes juridiques francophones ou de la constitution de banques de données sur le statut, l'utilisation et le corpus de la langue française et celle de banques terminologiques. Autre manifestation, enfin, de la dimension culturelle de la langue, la présence du français comme langue de formation, y compris à la diplomatie internationale à l'intention des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne, ou dans les domaines scientifiques et notamment les TIC.

### 3) Le français, langue de communication

Outre les aspects culturels déjà mentionnés, un des critères qui permettent d'apprécier la représentativité d'une langue est son emploi comme langue de rédaction de documents de portée internationale – plus de 80% des documents rédigés dans le cadre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) le sont initialement en anglais – et sa préséance sur toute autre langue, autrement dit le fait que ce soit la version rédigée dans la langue considérée qui fasse foi ou référence en cas de besoin voire de litige. Dans le cadre de cette même organisation internationale, c'est à partir de leur version anglaise que les textes sont débattus, ce qui contribue à « l'universalisation » de la langue anglaise, qui, en imposant des modèles syntaxiques, limite d'autant la marge de reformulation de ceux qui sont amenés à les commenter, les débattre ou à les traduire [Prioux, 1999 : 48]. Aborder la question du français langue de rédaction, c'est, par voie de conséquence, aborder celle du français langue de traduction. Traduit-on plus à partir de langues étrangères en français ou l'inverse, du français vers des langues étrangères ? Faute de statistiques fiables sur ce point, nous nous contenterons de faire valoir que les entreprises françaises ou d'expression française font vraisemblablement plus traduire du français vers l'anglais que l'inverse, qu'il s'agisse d'organigrammes, de sites Internet, d'opérations de communication en général, l'anglais étant supposé « maîtrisé » par un nombre de plus en plus grand de personnes, tous domaines confondus, même si des réserves quant à cette prétendue maîtrise sont de mise<sup>8</sup>. L'emploi du français comme langue de traduction englobe l'obligation ou non de traduire dans cette langue, celle de disposer de documents libellés dans cette langue, question soulevée notamment par la traduction des brevets. La solution retenue en vertu du Protocole de Londres (2000) consistant à limiter la traduction à l'exposé des revendications, exclusion faite de la description de l'invention qui reste libellée en anglais, n'est pas définitivement acquise, avec les conséquences que l'on imagine en matière de terminologie.

### 4) Le français, langue de travail

---

<sup>7</sup> Cette oscillation de la francophonie entre un versant défensif, conservateur voire puriste, et un versant offensif, sous une bannière « d'expansion » de la langue française, contribue au caractère « flou » de la notion [cf. Eloy, 1999 : 145].

<sup>8</sup> Ce souci de visibilité en anglais de la part des concepteurs de sites francophones s'inscrit dans une volonté d'attirer les internautes de tous horizons à consulter des sites francophones. La « défense de la francophonie » semble paradoxalement emprunter les voies de ce qu'elle est censée « combattre », sauf si l'on garde présent à l'esprit que l'absence de visibilité des sites francophones sur la Toile, visibilité précisément permise par leur accessibilité aux non francophones, ne fait que renforcer le poids, la prépondérance des sites anglophones.

Sans prétendre au panorama exhaustif, il n'est pas inutile de s'interroger sur la représentativité du français dans le travail, occasion de constater que certaines entreprises françaises établies sur le territoire national imposent l'usage de l'anglais y compris pour la communication courante, que l'anglais est souvent critère différentiel d'embauche y compris dans des fonctions ne nécessitant nullement l'usage de cette langue et que nombre d'offres d'emploi sont rédigées en anglais.

Compte tenu de cette accumulation de faits confortant l'image d'une langue en déclin, rien d'étonnant à ce que le législateur ait jugé utile d'intervenir pour définir les conditions d'emploi d'une langue manifestement « menacée ».

#### 5) Arsenal législatif pour langue à la dérive

Manifestation d'une francophonie « défensive », le recours à la législation n'en a pas moins été jugé nécessaire pour contrecarrer le recul de la langue sur le territoire français et s'est traduit par l'adoption de plusieurs textes charnières, à commencer par la Loi 75-1349 du 31 décembre 1975, dite loi Bas-Lauriol qui rend obligatoire l'emploi du français dans la désignation, l'offre, la présentation, la publicité écrite ou parlée, les modes d'emploi d'un article ou d'un produit, suivie en 1992 de la modification de l'article 2 de la Constitution de la Vème République portant désormais la mention suivante « La langue de la République est le français » et couronnée par l'adoption de la Loi 94-665 du 4 août 1994, dite Loi Toubon, qui reprend certaines dispositions de la loi de 1975 tout en les complétant et vise notamment la protection du consommateur en prévoyant l'obligation de l'informer dans sa langue des caractéristiques de ses achats. Elle a pour particularité d'être assortie d'un dispositif de contrôle et de sanctions à l'encontre des contrevenants. Certains secteurs clés de la défense du français se trouveraient de la sorte protégés, n'était l'existence de textes de droit international, subrogeant la législation française en vertu du principe de hiérarchie des normes qui accorde la préséance aux textes de droit international sur les textes de droit national. Deux textes sont ici principalement visés, la Convention de Berne protégeant les « oeuvres de l'esprit », y compris les titres de films, d'œuvres et les slogans publicitaires et les soustrayant à l'obligation de traduction, ce qui permet à un auteur en vogue d'afficher en vitrine des librairies françaises un « Windows on the world ». L'autre texte permettant de déroger à la législation française, et notamment à la loi du 4 août 1994, est la Directive CEE du 21/12/1988 qui permet de contourner l'obligation de traduction des mentions publicitaires associées à des noms de marque, dès lors qu'elles présentent un caractère distinctif de ladite marque. C'est à ce titre que tel constructeur automobile allemand affiche en seconde page d'une plaquette de prestige destinée au public francophone, le slogan « Passion for perfection », tandis qu'un grand parfumeur français sollicitait récemment l'attention d'une clientèle potentielle par un slogan également rédigé en anglais. Si la volonté du législateur se traduit bel et bien dans des textes, il semble toutefois subsister un certain nombre de vides juridiques, de lacunes voire d'ambiguïtés dans une réglementation qui, tout en prévoyant des sanctions, n'exerce pas d'effet dissuasif sur les contrevenants.

#### **L'anglicisation, phénomène linguistique**

Constater l'ampleur de l'anglicisation n'est qu'un premier pas qui ne dispense pas d'étudier le phénomène sous l'angle linguistique, d'en analyser les causes, les ressorts, les manifestations et les enjeux.

## *Description du phénomène : les anglicismes*

L'anglicisation se manifeste, dans la langue réceptrice, ici le français, par différents types d'*anglicismes*, mots ou formes linguistiques quelconques acquérant un statut dans l'idiome français, par opposition aux *xénismes*, mots anglais insérés dans un énoncé français mais ne faisant pas pour autant l'objet d'une utilisation habituelle chez les francophones [Pergnier, 1989 : 20]. Il s'en dégage ce qui peut apparaître comme une anglicisation que nous qualifierons d'*active*, par adoption délibérée, le plus souvent partielle, de l'anglais comme langue d'expression, par mimétisme culturel, alignement ostensible sur un modèle à la fois culturel et linguistique sous la forme d'emprunts (voir infra), par contraste avec une anglicisation *passive* reposant sur une méconnaissance des langues en présence, anglais comme français, et consistant en l'introduction d'anglicismes « fautifs », revêtant eux la forme d'interférences (voir infra). L'anglicisation active repose sur l'attribution à la langue véhiculant un modèle culturel, de caractéristiques qui en justifient l'emploi. Ainsi en va-t-il de l'universalité, trait naguère attribué au français dans l'Europe du XVIII<sup>ème</sup> siècle et aujourd'hui à l'anglais, et consistant, pour faire bref, à considérer qu'une langue est par nature plus appropriée qu'une autre pour véhiculer des structures de pensée elles-mêmes universelles, ce qui revient en réalité à confondre les traits prétendus d'universalité avec des traits d'idiomaticité, comme le démontre M. Pergnier [1989 : 101-102] :

« ... une langue ne devient langue véhiculaire internationale que par accident historique et [...], en tant que telle, une langue n'est jamais plus universelle qu'une autre : elle reflète un mode de pensée particulier ni plus ni moins logique ou universel qu'un autre, et fondé uniquement sur les habitudes de pensée d'une communauté linguistique particulière. [...] l'anglais n'est plus seulement langue 'd'interférence' ; il devient langue de référence : on ne rédige plus le message en fonction de son contenu, mais en fonction de l'étalon linguistique anglais »

Tendance que conforte l'alignement, dans la constitution des sigles, sur les formes anglaises jugées « universelles », tel l'ABS, anti-blocking system, système de freinage anti-blocage dont sont équipés les véhicules automobiles, qui reste identique dans la forme abrégée aussi bien en allemand (Anti-Blockier-System) qu'en français (AntiBlocage de Sécurité). De même sont attribuées à l'anglais des caractéristiques de précision et de concision qui masquent en réalité des critères assez systématiques dans le choix des lexèmes empruntés à l'anglais, tels que facilité de prononciation, économie, concaténation inusitée de phonèmes, qui tous concourent à privilégier le monosyllabe et le bisyllabe et donc à faire croire que la langue anglaise se caractérise par la brièveté percutante de ses mots et de ses énoncés, là où en réalité les mots du lexique anglais ayant vocation à devenir des emprunts ont eux-mêmes été sélectionnés en vertu de ces critères [Pergnier, 1989 : 44], inversion du raisonnement de nature à conforter nombre de préjugés sur l'anglais [id. : 47] :

« C'est la langue qui exprime les choses d'une manière plus synthétique que le français en utilisant des termes brefs qui claquent sous la langue comme des chiffres ou des notes de musique... »

Tel est le cas du terme « pack », désignant, entre autres, un produit commercialisé forfaitairement et décliné aussi bien en « pack audio », « pack Internet », formule « tout en un » du haut débit qu'en « pack d'eau minérale » pour désigner le conditionnement d'un ensemble de bouteilles, ou du terme « kit », appliqué aussi bien aux produits téléphoniques qu'aux outils de révision de traductions [Gouadec, 2002], le domaine téléphonique, où les PIN (Personal Identification number), SIM (Subscriber identification model), WAP (Wireless

Application Protocol) et autres GPRS, SMS, GSM, etc, étant du reste un lieu d'observation privilégié de l'adoption desdites formes courtes, qui, sans être ici des lexèmes, n'en reflètent pas moins une autre manifestation de l'anglicisation, celle qui consiste à privilégier les sigles, formes courtes par excellence.

### *Responsabilité des communicateurs professionnels*

Ces différents constats attirent l'attention sur la responsabilité des communicateurs professionnels, qui introduisent aussi bien des informations que des idées ou des concepts nouveaux dans la langue et qui se répartissent, pour faire bref, en deux catégories, les journalistes d'une part, chez qui, à en juger par les propos tenus par F. Allinne à l'occasion de la Journée Mondiale de la traduction 2002 organisée par la Société Française des Traducteurs, n'ont pas éradiqué le « mal » et contribuent encore fortement à l'anglicisation constatée par E. Drozdale [1991] et les traducteurs, eux-mêmes amenés à se positionner par rapport à cette question, et à arbitrer parfois entre les exigences de la clientèle et leur propre « position traductive<sup>9</sup> », intégrant la norme linguistique à la norme de traduction. J. Delisle [1988 : 150] n'a pas manqué de souligner le rôle joué par les traducteurs québécois dans le « redressement » du français écrit, et la participation de traducteurs aux commissions françaises de terminologie s'inscrit sans doute dans la même logique. M. Pergnier [1989 : 17] fait quant à lui ressortir la part de responsabilité de chacun, fondée sur une prise de conscience à la fois collective, à l'échelle de la francophonie, et individuelle de cet état de fait :

« Dans la situation d'intense pression exercée par l'anglais sur le français, le combat entre le protectionnisme et le laisser-faire (c'est-à-dire l'accueil sans réserve de tous les anglicismes) se joue moins au niveau des organismes officiels et de l'Etat, que dans chaque individu, et notamment chez les individus que leur profession appelle à jouer un rôle particulier dans la communication « franco-française » ».

Propos qui ne saurait toutefois faire oublier la participation nécessaire de « l'intelligence linguistique des responsables politiques et [...] l'intelligence politique de tous les professionnels de la connaissance du langage », selon les propos de J.-M. Eloy [1999 : 155].

### *Le repérage des anglicismes*

L'absence de conscience linguistique amène en effet à laisser s'infiltrer les anglicismes, mots ou tournures empruntés ou calqués de la langue « importée » dans la langue réceptrice, pour ainsi dire « contaminée », faute de savoir les repérer comme tels [Pergnier, 1988 : 17] :

« les anglicismes font leur chemin d'autant plus insidieusement qu'ils ne sont pas repérés comme anglicismes par la majorité de ceux qui les introduisent, tout simplement parce que ces derniers ne savent pas – ou ne savent que très mal – l'anglais » et même le français !<sup>10</sup> »

Le repérage implique en effet la connaissance de l'usage et de la norme linguistiques, autrement dit leur intériorisation et celle des outils de cette normalisation qui, à travers une batterie d'ouvrages, régissent l'emploi de la langue et reflètent le double visage de la norme

---

<sup>9</sup> Voir la définition qu'en donne A. Berman dans *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des idées, 1995, p. 74.

<sup>10</sup> Aussi n'est-on pas étonné outre mesure d'apprendre la condamnation par un tribunal d'un employeur ayant libellé une offre d'emploi en ces termes : « technicien support produit « Hardware », où l'emprunt Hardware a bel et bien été repéré, mais non l'anglicisme syntaxique, plus insidieux (Voir infra la section relative aux interférences) consistant à juxtaposer deux substantifs en une parataxe « support produit ».

linguistique, à la fois descriptive ou objective et prescriptive, comme le démontre J. Cl. Boulanger qui présente l'usage comme un « ensemble de règles de conduite cohérentes, code qui débouche sur la reconnaissance implicite d'une norme lexicale territorialisée et généralisée, en attendant qu'elle soit davantage explicitée dans les dictionnaires et accréditée dans les grammaires. » [2001 : 35]. La norme linguistique consiste dès lors à privilégier un usage défini de la langue française, au détriment d'autres tout aussi attestés, à l'ériger en modèle, dans des limites imposées par une série de contraintes socioculturelles. Aussi la norme se présente-t-elle simultanément comme un ensemble de choix conventionnels et comme un instrument qui vise à instaurer une cohésion linguistique dans la société [id. : 37]. Les instruments du 'fantassin de la langue' que sont les dictionnaires et outils assimilés [Pergnier, 1989 :154] apparaissent dans cette perspective comme le reflet tant de la norme objective, en tant que lieu de consignation d'un usage<sup>11</sup> que de la norme prescriptive, en tant qu'ils font référence, qu'ils dictent l'usage : tel mot ou telle expression figure ou ne figure pas dans le dictionnaire. Citons parmi les outils de consignation de la norme prescriptive, les grammaires recensant ce qui se dit et s'écrit<sup>12</sup>, les textes réglementaires déterminant l'emploi de la langue française dans tout type de communication, qu'il s'agisse de l'orthographe ou l'emploi du vocabulaire normalisé publié au Journal Officiel, ou même les organes chargés d'observer l'emploi de la langue, D.G.L.F.L.F., O.L.F. canadien par exemple. Notons toutefois, dans le sillage de J. Cl. Boulanger et de P. Bourdieu, le caractère rétrospectif de ces outils qui, en entérinant l'usage, contribuent à l'instituer en norme non plus seulement descriptive mais prescriptive, la difficulté pour les lexicographes d'entériner un usage considéré comme « fautif » et le fait que les dictionnaires de la langue française reflètent un usage géographiquement circonscrit au territoire français et découpant le monde à la française [Boulanger 2001 : 38]. Si l'intériorisation de la norme linguistique s'impose au traducteur comme gage de compétence, ses choix n'en restent pas moins dictés par des contraintes pragmatiques, telles que fonction et finalité de la traduction, faisant intervenir le client, et confortant le succès de la théorie fonctionnaliste dite du Skopos. C'est dans ce sillage que s'inscrit notre choix de garder le terme « roaming » au détriment de son équivalent français « itinérance », dans la traduction d'un questionnaire de contrôle des connaissances destiné à des agents commerciaux.

### **Effets de l'anglicisation**

Repérer les anglicismes n'est qu'un premier pas, non négligeable, pour faire face à l'anglicisation, dont M. Pergnier [1989 : 191] présente le risque en termes de neutralisation de la faculté de traduire, d'accoutumance à cette « anesthésie » de l'aptitude innée à traduire », et face auquel il préconise deux solutions : accepter l'emprunt ou traduire [id. : 186].

#### *Absence de toute traduction : recours à l'emprunt et ses effets*

L'emprunt désigne à la fois la tournure ou le mot anglais rencontrés occasionnellement dans un énoncé en français et, par extension, le terme anglais, ou influencé par l'anglais, dont la fréquence d'utilisation est suffisamment élevée pour qu'on puisse le considérer comme intégré (bien ou mal) au lexique du français et donc répertorié dans les outils de la normalisation linguistique préalablement décrits<sup>13</sup>. Phénomène intrinsèque au contact des

---

<sup>11</sup> « Les pratiques sociales et les représentations de l'univers humain passent inévitablement par la langue et elles aboutissent dans les dictionnaires » J. Cl. Boulanger [2001 : 39].

<sup>12</sup> Voir sur ce point P. Bourdieu [2001 : 93].

<sup>13</sup> « Il y a emprunt (...) lorsque l'élément lexical étranger est introduit et maintenu dans le système de la langue par des locuteurs de langue maternelle hors des conditions d'interférence. » [Pergnier, 1988 : 114]



langues ou des locuteurs polyglottes, l'emprunt participe en soi de la vie des langues et ne semble gêner qu'à partir du moment où il dépasse un certain seuil de tolérance de la langue d'accueil à accepter les influences ou apports étrangers<sup>14</sup>. La mise en relief linguistique à laquelle contribue l'emprunt, joue en réalité comme un masque quasi mystificateur comme le souligne M. Pergnier [1989 : 163] :

« pour jouer leur rôle magique, un certain nombre de concepts ont besoin d'arriver parés d'une forme linguistique étrangère et imperméable à l'analyse conceptuelle. »

L'effet de masquage de la réalité désignée par l'emprunt contribue à l'opacification de la communication. Objets, concepts, se parent d'un « voile mystificateur » posé par l'emprunt et les désignations perdent en précision, au point que les utilisateurs de l'emprunt ne savent plus réellement de quoi ils parlent, le référent étant en quelque sorte neutralisé par une désignation floue. Tel est, dans une certaine mesure, le cas du terme « roaming », emprunt à l'anglais figurant tel quel dans la terminologie de France Télécom sur la Toile<sup>15</sup>, accompagné d'une définition qui en précise certes la signification, mais qui n'en garde pas moins une relative opacité que le terme français correspondant, « itinérance », ne contribue que partiellement à dissiper. En vertu du principe d'universalité déjà invoquée, ce terme passe allègrement les frontières et prend place également dans le lexique italien, où l'effet de masquage est vraisemblablement du même ordre. Il en va de même que quantité d'emprunts, répertoriés par P. Gueule<sup>16</sup> dans le contexte de la téléphonie mobile, sous la forme de « Top number » : numéro privilégié ou prioritaire accordé à certains catégories d'abonnés, « GSM CARD easyRoam » et autre « Value Card », désignant une recharge pour téléphone mobile sans abonnement, choix « opacificateurs » néanmoins adoptés en toute conscience par les constructeurs, comme il nous a été donné de le constater dans la traduction déjà mentionnée d'un questionnaire de contrôle des connaissances visant précisément à vérifier auprès du personnel chargé de commercialiser les produits en question, qu'ils étaient à même de traverser le voile des appellations pour accéder à la réalité désignée.

### *Traduction imparfaite : l'interférence*

Parallèlement à l'emprunt, trace ostensible, repérable, d'une langue étrangère dans une autre, il existe une autre manifestation du contact des langues, de nature à altérer la langue réceptrice, c'est l'interférence, emploi « fautif » d'une expression ou d'un mot anglais à la place du mot ou de l'expression français corrects. Présenté comme fait de langue, c'est en réalité un phénomène discursif qui se manifeste dans la parole [Pergnier, 1989 : 24-26] et finit par devenir fait de langue, par simple reprise mimétique, indiscriminée. Manifestation par excellence de l'inhibition de la faculté métalinguistique de traduire, faculté de traduire du reste considérée comme quasi universelle par D. Seleskovitch, y compris à l'intérieur d'un même espace linguistique, l'interférence se manifeste par un usage systématisé du

---

<sup>14</sup> Sans compter que la francisation à tout prix peut avoir ses propres revers, du reste pointés par M. Pergnier [1988]. Les exemples donnés sur le site Linguophile [<http://www.chez.com/linguophile/menu.htm>], dont nous citons ici un extrait représentatif, suffit à illustrer le débat :

« J'ai lancé le brouteur qui a refusé de démarrer. Je pense qu'il est infecté par un fragment infectieux de code nécessitant un programme hôte. Avec l'épépineur je n'ai rien vu. Il faut dire qu'avec l'emballotage de axmth on ne peut pas savoir si le programme a été rustiné ou pas. J'ai essayé d'envoyer un mel au support mais il y a un problème d'écluse. L'Hypertoile est inaccessible. J'en ai marre de ces graticiels, ils ne sont même pas multi-enfilade ! Je vais demander à un de mes finauds de me trouver un meilleur partagiciel... »

<sup>15</sup> <http://www.entreprises.francetelecom.com/offre/glossaire/fichier.html>

<sup>16</sup> P. Gueule : *Téléphones portables et PC*, Editions techniques et scientifiques françaises, Dunod, 2000.

calque, reprise mimétique de formes et structures de la langue étrangère au niveau tant morphologique, que phonétique, lexical, phraséologique, grammatical, syntaxique voire pragmatique – l'évolution actuelle des formules de politesse qui tendent vers la concision n'en sont-elles pas un exemple ? – et risque, en dernière analyse, d'accréditer le modèle 'sourcier' de la traduction, celui qui laisse transparaître la langue de départ sous la traduction, modèle préconisé dans un certain champ de la pratique de la traduction, notamment littéraire.

### *Effets de l'interférence*

Phénomène discursif finissant par s'inscrire dans les structures de la langue d'accueil, l'interférence se répercute non seulement sur la langue en tant que telle, sur la qualité linguistique, mais aussi sur la langue en tant que vecteur de communication, et à ce titre de représentations mentales, de valeurs culturelles. Derrière l'uniformisation linguistique pointe une autre « menace », celle d'une uniformisation de la pensée.

#### 1) Sabirisation de la langue

L'interférence, résultat d'un usage indiscriminé de tournures calquées de l'anglais en l'occurrence, se solde par une perte d'articulation entre les mots. C'est le cas dans des expressions telles qu'accès Internet pour accès à Internet, matériel ou appareil compatible WAP ou UMTS, crédit temps dans l'expression « un tarif sans crédit temps valable 24H/24 et 7J/7 » où la suppression des articulateurs finit par gommer toute hiérarchisation. La perte de hiérarchisation va de pair avec une perte d'idiomaticité dans l'articulation même des messages, amenant du reste nombre d'entreprises d'envergure internationale à formuler d'emblée leur message en anglais, en vertu des principes déjà énoncés. En ce sens, l'anglicisation est conçue comme venant saper les fondements mêmes de la langue, son mode d'articulation, ses propriétés expressives, ses résonances symboliques, son caractère idiomatique [Delisle, 1988 : 157]. Tel est le cas dans l'exemple suivant où « vous êtes comme dans un paradis » laisse transparaître l'anglais en filigrane et ne transmet pas le message de façon aussi claire parce qu'idiomatique que « c'est comme si vous étiez au paradis » ou « there is an interest for » traduit par « il y a un intérêt pour ... » qui ne veut pas dire grand chose.

De ces entorses successives au « génie » de la langue, à ses particularismes, résulte un « chambardement de l'édifice syntaxique » de la langue, consistant notamment à antéposer presque systématiquement l'adjectif, témoin l'expression « un possible allongement de la vie » ou « de moyenne taille », voire l'adverbe, témoin l'exemple « du fait que la quantité de travail habituellement le permet », allant jusqu'à menacer les structures grammaticales, et notamment la concordance des temps qui amène un traducteur à écrire « bien qu'il *serait* » ou « Il y a de fortes chances que vous *travaillerez*... », sans parler de la propension à faire précéder les appositions de l'article indéfini, témoin « M. Forrest, *un* ingénieur ». Sans entrer dans un débat subtil sur la priorité de la syntaxe ou du sémantisme qui n'en finit pas d'entretenir nombre de polémiques entre linguistes, le chambardement de l'édifice syntaxique s'assortit lui aussi d'un chambardement de l'édifice sémantique [Delisle, 1988 : 158], par « glissement de sens » ou plutôt dérapage, comme il advient si l'on traduit « eventually » par éventuellement, « ideally » par idéalement, « typically » par typiquement, ou encore « cell » dans « cell phone », par téléphone cellulaire pour désigner un portable, « pair » par paire, notamment de langues, là où il s'agit de combinaison linguistique.

D'interférence en interférence, les particularités des langues respectives s'estompent, dans un effet de convergence, voire d'uniformisation. Les formules impersonnelles caractéristiques des textes réglementaires français, y compris les licences de matériel informatique, s'adressant à un interlocuteur non identifié, disparaissent progressivement au profit d'une personnalisation trompeuse, induite par le calque pragmatique de textes pris pour modèles et rédigés en anglais, non plus seulement langue d'interférence mais de référence, étalon linguistique, comme le souligne M. Pergnier (voir supra). A l'uniformisation des langues se superpose celle des modes de conceptualisation, dont les langues ne sont pas seulement le reflet, mais qu'elles organisent, structurent à travers un réseau complexe de relations [Pergnier, 1988 : 116]. Certains domaines sont ici prototypiques, notamment l'informatique où les logiciels sont « propriétaires », tandis que les composés de « oriented »- y compris « zukunftsoriented », « ergebnisoriented » en allemand - irrigue tous les registres linguistiques et dispensent de chercher des équivalents plus idiomatiques, nonobstant les travaux terminologiques effectués dans ce domaine. De mêmes les sciences cognitives, où prévaut l'obligation de s'exprimer et de publier en anglais, témoignent-elles d'une anglicisation de la communauté scientifique, par l'imprégnation conjuguée des modes de pensée et d'expression imités de l'anglais et une tendance prononcée aux oppositions binaires telles que démarche « top-down » ou « bottom-up », descendante ou ascendante, « capacités » (skills), autrement dit aptitudes, de haut ou bas niveau par exemple.

## 2) De la neutralisation de la faculté de traduire à la décision de ne plus traduire

Le « démantèlement » progressif des structures linguistiques, le chambardement sémantique sont autant de facteurs qui brouillent la communication, laquelle le cède aux idées vagues, aux formulations et reformulations inexactes et imprécises et laisse l'information à l'état d'ébauche à peine esquissée et le lecteur saturé de vagues à-peu près [Lederer, 1988 : 126], qualité linguistique et qualité d'information étant du reste indissociables<sup>17</sup>. La reprise à l'identique des mentions qui déterminent la structure textuelle des brevets, telles que « prior art » traduit par « art antérieur » pour désigner l'état de l'art par rapport auquel le dépôt de brevet se justifie, ou « background of the invention » traduit par « arrière-plan de l'invention » ou encore « description of the related art » traduit par « description de la technique ou de l'art associé » ne dénote-t-elle pas un brouillage progressif de la communication en même temps qu'une forme de subordination à un modèle textuel de référence, celui des brevets l'US Patent and Trademark Office (USPTO)<sup>18</sup> ? Ces traductions, cas particulier de communication, ne portent-elles pas crédit aux propos de J. Delisle [1988 : 156], lorsqu'il dénonce la déperdition qualitative de traductions asservies à l'anglais, exsangues, cadavériques, inexpressives, sans originalité, sans vie où le traducteur, faussaire du vocabulaire, joue faux sur un instrument mal accordé, au risque d'une asphyxie de la langue et de la pensée ? Toutefois, plutôt que d'incriminer sans distinguo les traducteurs, peut-être y a-t-il lieu de nuancer le propos en s'interrogeant sur leur « horizon traductif<sup>19</sup> », contraint par le déjà-traduit d'une part et par la restriction progressive d'une marge de manœuvre rédactionnelle en proie aux idéologèmes d'une époque, auxquels font allusion ces propos de l'une d'entre eux<sup>20</sup> :

---

<sup>17</sup> Voir les commentaires de J.M. Eloy sur le rapport Danzin-Quemada [Eloy, 1999 : 149].

<sup>18</sup> Voir sur ce point l'article de F. Houbert [2002].

<sup>19</sup> A. Berman (voir note 8) [1995 : 79-83].

<sup>20</sup> Denis BACCARA : « Déconcertante évolution », Le dossier du *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'ESIT*, La traduction dans le domaine scientifique, numéro 25, avril 2003, pp. 10-11. (p.11).

« le plus difficile cependant, et aussi le plus irritant à mon sens, est l'obligation devenue impérative en français d'utiliser une phraséologie rigide, entièrement stéréotypée, adossée à un lexique général très appauvri et strictement délimité, souvent inédite et peu naturelle parce que décalquée de l'anglais, pour exprimer des choses parfois simples... si simples que le traducteur non averti ne se poserait aucune question et rédigerait « normalement », comme il en a l'habitude. Faute de respecter ces figures imposées, il serait rapidement considéré comme non spécialiste et donc incompetent. »

Ces propos montrent de façon éloquente que le traducteur n'est pas toujours en mesure de faire valoir ses choix, qu'il est assujéti à une certaine « doxa » qui lui dicte jusqu'à la façon de traduire, position que la démarche qualité, plaçant l'accent sur le destinataire de la traduction en matière d'évaluation, ne fait que conforter. Aussi le traducteur se trouve-t-il parfois amené à jouer, malgré lui, en faveur du mimétisme, de l'assujétissement culturel et mental, voire de la pensée unique, sous peine de se disqualifier lui-même. Quelle position le traducteur peut-il se permettre en la matière ? S'il est des cas de réussite notoire (Voir l'article de M. Rochard dans ce même volume), les conditions ne sont pas toujours réunies pour donner à son point de vue, à sa parole le poids de nature à contrecarrer celle de ses évaluateurs et donneurs d'ouvrage. Aussi les arbitrages se font-ils déjà sentir, tant sous la forme de réduction des volumes de traduction, parfois cantonnés à des résumés, avec la perte d'information qui en résulte pour l'utilisateur, mais aussi a contrario, le maintien de la traduction pour des documents d'importance stratégique, sur le marché pharmaceutique par exemple<sup>21</sup>, qu'à terme, la généralisation de la diglossie, pratique qui consiste à dissocier les usages réservés à des langues en présence, avec à la clé, une hiérarchie qualitative de ces usages. La politique adoptée en matière de traduction de brevets (voir supra) ne s'inscrit-elle pas d'ores et déjà dans cette tendance ?

L'occasion ici donnée de rapprocher francophonie et traduction s'avère riche d'enseignements. Certains concepts ou catégories traditionnels de la traductologie s'y trouvent remis en question, ou du moins à redéfinir, notamment la langue dans son unité supposée, l'usage et sa portée normative, l'unité langue-culture, mise à mal par les particularismes régionaux, la norme sous ses différents angles. L'anglicisation constatée à la fin du siècle dernier n'a, semble-t-il, fait que progresser et les parades définies par le législateur ne semblent que trop faciles à déjouer pour quiconque raisonne en termes internationaux. Entre francophonie défensive, voire purisme désuet – et pour lequel le présent article, nolens, volens, semble parfois plaider –, objet de vives critiques dans les rangs mêmes des francophones et anglicisation outrancière, le traducteur francophone ne risque-t-il pas d'avoir quelques difficultés à faire entendre sa voix, même si le cadre normatif – de sa propre activité, cette fois<sup>22</sup> – lui en ouvre peut-être aujourd'hui la perspective ? Aussi y a-t-il lieu de développer encore davantage la conscience linguistique, de parer les interférences de tous ordres et de promouvoir une francophonie qui va de l'avant, notamment à travers la création lexicale<sup>23</sup>, même si la priorité accordée à la terminologie tend à conforter la conception erronée de la langue comme nomenclature. Du vaste champ ouvert par l'étude des relations entre francophonie et traduction, le présent article n'a fait que poser quelques jalons, effleurer les enjeux, poursuivre un sillon déjà partiellement tracé dont le mérite, et non des moindres, consiste à resituer l'activité de traduction dans le cadre plus large d'enjeux de société.

---

<sup>21</sup> Voir l'article de F. Parisot, « Impact de la réglementation et de la mondialisation sur l'activité de traduction dans le domaine pharmaceutique », *Bulletin de l'A.A.E.E.S.I.T.*, avril 2003, pp. 5-8 (p. 8).

<sup>22</sup> Sur ce point, voir l'article de J.M. van de Walle dans ce même volume.

<sup>23</sup> Voir sur ce point l'intervention de J.P. van Deth à la Journée Mondiale de la Traduction 2002, « Traduction et métissage culturel », *Traduire* N° 196-197, 1/03-2/03, p. 22.

Freddie Plassard  
Université Paris III